

Mariage LE BLOND-KOCH

Pierre Bardin

Au début de l'année 1802, c'est-à-dire en l'An 10, Monsieur Jean-Baptiste Charles Gabriel Le Blond, venu de Guadeloupe, habite à Paris, 42 rue Chabonais, au second étage d'un immeuble où réside également D^{elle} Marie Madeleine Koch.

On se croise, on se jauge, on se salue, on se parle et plus si affinités. Il y a affinités. A telle enseigne que le 6 messidor de ce même An 10 (25 juin 1802), 4^{ème} jour de la semaine, un quartidi dans le calendrier révolutionnaire, on célèbre Véronique, non pas la sainte, mais la plante officinale dénommée « thé d'Europe », le couple se retrouve chez le notaire Demautort afin d'officialiser leur union par un contrat de mariage en bonne et due forme.

Jean-Baptiste Charles Gabriel Le Blond est majeur, fils de feu Charles Gabriel Le Blond, doyen du ci-devant conseil souverain de la Guadeloupe, et de Marie Françoise Céleste Nadau du Treil, son épouse, actuellement sa veuve.

La demoiselle Marie Madeleine Koch est, elle aussi, majeure, fille de Jean Albrecht Koch et de feu D^e Marie Madeleine Wahlin son épouse.

Le notaire consigne que les époux sont communs en biens selon la coutume de Paris et ne seront pas tenus des dettes contractées l'un et l'autre avant la publication du mariage. Le futur époux se marie avec ses droits échus dans la succession de son père, non encore liquidée, laquelle succession consiste principalement en sucrerie et habitation située dans l'île Grande-Terre de la Guadeloupe, dont on ne connaît pas l'état actuel. Il est vrai qu'à cette époque, l'île est secouée par les révoltes inhérentes au rétablissement de l'esclavage voulu par Bonaparte, ce qui ne facilite guère, on le devine, la vie de tous les jours et la connaissance de l'état réel des habitations sérieusement malmenées, ce qui était sans doute le cas de l'habitation de Le Blond à Saint François.

La demoiselle future épouse apporte en dot la somme de cent mille francs, dont vingt mille en habits, linges, hardes, bijoux à son usage et quatre vingt mille en deniers comptants, desquels objets le futur époux consent de demeurer chargé par le seul fait de la publication du mariage. Une dot importante, promesse de bien des espérances.

Gageons que, même si elle se plie aux coutumes en usage, la future épouse, dans son for intérieur, ne doit pas apprécier cette main mise sur son apport et souhaiter qu'un jour, elle et ses consœurs soient maîtresses de leurs biens, ce qui n'empêche par les sentiments, on l'aura deviné.

Le notaire note ensuite tous les articles qui régleront la vie des époux. Biens entrant dans la communauté, notamment vingt mille francs à prendre à l'égard du futur sur son mobilier ou, subsidiairement, sur ses immeubles... Douaire de quarante mille francs à l'égard de la

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

future épouse... Les futurs époux ont respectivement fait donation au survivant, sous leur acceptation mutuelle de l'universalité des biens que le premier mourant pourra délaisser... mais après avoir fait un fidèle inventaire... etc. Les époux signent ainsi qu'un témoin dont on trouve seulement la signature : Odilia Brandnmertz.

Le couple a-t-il vécu en Guadeloupe ? On peut l'imaginer. Jean Baptiste Charles Gabriel Le Blond décèdera sur l'île le 21 novembre 1811. Sa veuve habite à Paris 15 boulevard des Capucines « *pendant son séjour en France* ». Le 21 mai 1812, le notaire Viault sera chargé d'effectuer l'inventaire après décès des biens parisiens. Le relevé ne montre pas un luxe particulier. Il révèle un mobilier de bon goût où l'acajou domine, un service de table, linge de maison et argenterie, répartis dans 4 pièces, pour une valeur de 2 825 ^F.

Le jour de l'inventaire se présente Marie Françoise Charlotte Céleste Le Blond, épouse de Louis Charles Alexandre Lemercier de Richemont, domiciliée 32 rue de Chaillot à Paris, comme héritière de son frère. Rien n'indique qu'un testament aurait été rédigé ni si l'inventaire des biens en Guadeloupe répondait aux derniers articles du contrat de mariage.

Documents consultés :

CARAN – MC/ET/XCIII/244 – M^e Demautort

CARAN – MC/ET/XXXV/1035 – M^e Viault

NDLR

Jean Baptiste Charles Gabriel Le Blond, né à Saint François Grande Terre en 1780 était le dernier descendant mâle de cette famille, éteinte donc avec lui, passée de Normandie aux îles à la création de la colonie en la personne d'Alexandre recensé à l'île Saint Christophe en 1671 avec sa femme Philippe Sercq et deux fils. Charles Gabriel Le Blond, le père de Jean Baptiste Charles Gabriel, avait demandé et obtenu des lettres de noblesse en 1786 (Colonies E 266).

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)